

COMPTE RENDU

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, BONNET Julie, ALBRECHT Cindy, MELY Arthur, SCHMITT Jean-Dominique, RUPPERT Virginie, LOSSON Michaël, PERREIN Alain, BIBET Laurent et HOFFMANN Fabienne.

Etait absent : Christopher MARTIN, excusé.

Monsieur GHIZZO Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1-REMBOURSEMENT ACHAT MATERIEL

Suite à l'exposé du Maire, le conseil accepte à l'unanimité de rembourser la facture d'achat d'un siège de bureau pour la mairie à Madame Jessica AMBROSETTI d'un montant de 119.99 euros TTC.

2- CENTRE DE GESTION – ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES ET PREVOYANCE – Assistance Juridique

Le Maire expose les faits concernant la maladie, le congé longue maladie de Monsieur Christophe BISCHOFF et le litige avec le courtier et l'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

d'accepter les points suivants :

- Le renouvellement en tacite reconduction du contrat actuel pour 1 AN.
-

Courtier : Gras Savoye Berger Simon

Durée du contrat : 1 an (date d'effet au 01/01/2021)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis.

- Autoriser Le Maire à mandater le cabinet d'avocat ELIDE de Metz pour obtenir :
 1. L'abandon de la demande injustifiée de remboursement formulée par lettre de GRAS SAVOYE en date du 16/10/20.
 2. La prise en charge par la compagnie SWISS LIFE du maintien de salaire versé à Monsieur BISCHOFF Christophe depuis son placement en longue maladie à effet rétroactif du 13/03/2018.

3 -REGULATION DES CORVIDES

Après exposé du Maire sur les dégâts générés par les corvidés en surnombre et la nécessité d'en réguler la population,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter de réguler la population de corvidés et financer deux cages de piégeage pour un montant de 1200€.

4- REPAS DES SENIORS – SAINT-NICOLAS

Après exposé du Maire sur les manifestations de fin d'année concernant les séniors et les enfants du village qui ne peuvent avoir lieu avec les conditions sanitaire exceptionnelles liés à la COVID19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide sous réserve des prochaines directives du gouvernement de :

-Pour la Saint Nicolas le dimanche 6 décembre 2020, la distribution de peluches/boites/chocolats et friandises en porte à porte avec le char et le Saint Nicolas sans contacts avec les enfants en respectant toutes les règles de sécurités.

-Pour le traditionnel repas des séniors qui ne peut avoir lieu sous sa forme habituelle, de distribuer exceptionnellement cette année des colis de Noël à chaque ayant droits.

5- PROVISIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reprendre l'intégralité des provisions comptabilisées au 31/12/2019 au titre des débiteurs défaillants de 2 792.62 euros, de comptabiliser des provisions au 31/12/2020 au titre des débiteurs défaillants à hauteur de 3 546.67 euros et de demander la résiliation des baux de fermage de Monsieur GEBELIN.

6- INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer l'indemnité du receveur municipal à temps plein soit un montant de 45.73 euros par an pour toute la durée du mandat.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

Dominique MAST